

Costières de Nîmes Front commun pour défendre un paysage

L'AOC viticole des Costières de Nîmes, engagée depuis 2007 dans une charte paysagère et environnementale, vient d'adhérer à la Charte Internationale de Fontevraud, qui fédère des partenaires publics et privés autour d'un vin et d'un paysage. Quels objectifs, quels enjeux? Réponses chez Anne et François Collard, viticulteurs à Beaucaire (Gard).

GAËLLE JOSSE-ALATERRE



© Atelier Territoires et Paysages

Sine sole nihil. Rien sans soleil. C'est ce qu'affirme l'inscription gravée sur le cadran solaire dans la cour du château Mourgues du Grès. Rien non plus sans passion, ni sans vigilance. Car si les 80 hectares de terre viticole des Collard, cultivés en AOC Costières de Nîmes offrent au regard tous les charmes d'un paysage provençal préservé, cela ne va pas forcément de soi. « *La richesse de notre environnement est sa diversité, commente Anne Collard. La vigne, cultivé sur ces gros galets rose orangé, se mêle aux amandiers sauvages, aux abricotiers, pêcheurs, cerisiers, les haies de cyprès protègent du vent, et nous sommes en pleine garrigue: oliviers, chênes verts, pins parasols. Tous ces éléments dessinent un paysage vivant, qui varie au fil des saisons. À nous de le protéger.* »

Depuis qu'il a repris l'exploitation familiale il y a une quinzaine d'années, François Collard s'est attaché à développer, à travers sa production viticole, ce lien unique entre une terre et un produit, dont il propose une lecture « paysagère ». Un sentier pédestre et cycliste a même été aménagé par ses soins au cœur de la propriété, permettant à la fois la découverte du vignoble... et la halte pour la dégustation ou l'achat.

« *Le vin n'existe pas seul, il est aussi l'image d'un paysage, d'une harmonie, explique-t-il. Il exprime des arômes, la menthe, le fenouil, la sauge, le pin, la résine, il restitue des sensations. Si ce paysage vient à se dégrader, cela aura des conséquences sur les produits et sur toute l'activité économique et sociale qui va avec. La Charte paysagère de 2007, prolongée aujourd'hui par la Charte de Fontevraud, nous a donné une légitimité pour nous défendre, des moyens pour nous concerter entre viticulteurs, élus, associations, et envisager une gestion à long terme de ce territoire.* »

Il faut bien comprendre que cette bande de terre d'une trentaine de kilomètres de long, prise entre le littoral et l'agglomération nîmoise, fait l'objet de nombreuses convoitises. D'autant qu'avec une croissance de la



© Cheick Saïdou/min.agri.fr

population, entre natalité et nouveaux arrivants, de 13% en sept ans, les besoins en équipements, logements, zones commerciales et services se multiplient. Une chance toutefois : celle d'avoir trouvé un écho favorable de la part de Nîmes-Métropole, qui a voulu intégrer l'agriculture dans son projet d'agglomération.

« L'intérêt est à la fois indivi-

duel et collectif, commente Laurence Fabbri, responsable du bureau d'études "Atelier Territoires et Paysages" en charge de l'animation de la Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes. *Le paysage participe d'une qualité de vie, d'une économie de terroir, qui inclut notamment le tourisme, qu'il soit œnologique ou de simple randonnée. Un projet communal peut déséquilibrer ceci, il est important que les élus aillent dans le même sens et réalisent que l'agriculture valorise le cadre de vie de leurs communes.*

Le TGV, les grands axes de circulation, la fréquentation estivale de la région génèrent certes une forte activité, mais celle-ci peut se montrer désastreuse pour les paysages et la biodiversité. Faire que chacun trouve sa place, sa légitimité est une entreprise qui mobilise —et fédère— ici toutes les énergies.

« Notre activité fait vivre le paysage, précise Anne Collard. *Nous faisons partager cette atmosphère, c'est un endroit de vie et non une vitrine. Nous ne sommes pas enclavés, et l'accueil que nous pratiquons ici est une ouverture extraordinaire. En relayant les préconisations de la Charte, nous défendons aussi une agriculture moderne et respectueuse de l'environnement, je crois qu'en fin de compte, tout le monde a à y gagner.*

Ce n'est pas son mari qui la contredira : François a remarqué que le chasseur d'Afrique, un minuscule oiseau au plumage bleu turquoise qu'il voyait ici étant enfant, est revenu. Sans parler de l'outarde canapetière. Espèce protégée, elle est l'un des oiseaux les plus menacés par l'utilisation des insecticides et pesticides, et a élu domicile depuis quelques années dans les Costières de Nîmes... ●

www.mourguesdugres.com

www.costieres-nimes.com/charte-paysagere-et-environnementale

Vincent ALLIER, vice président de l'agglomération de Nîmes Métropole, délégué au paysage, et Véronique MURE, chef du service environnement de l'agglomération

« L'agglomération Nîmes-Métropole est encore très jeune et depuis sa création en 2002, elle s'est beaucoup investie dans la préservation des paysages en devenant un partenaire fort des démarches conduites autour de la charte paysagère et aujourd'hui de la charte de Fontevraud, » explique Vincent Allier, lui-même viticulteur.

« La population croît fortement chaque année, cela génère une très forte pression foncière et des besoins dont il faut tenir compte, mais cela doit entrer dans une politique d'aménagement concertée.

Et valoriser le paysage, c'est aussi valoriser l'agglomération !

Tout cela demande du temps, de la persévérance, des convictions, un travail de proximité, de conseil, auprès des élus et de tous les partenaires. Nous sommes à leur disposition pour les conseiller, pour la construction de bâtiments Haute qualité environnementale (HQE) par exemple, ou la mise en place de jachères fleuries aux entrées de villages, afin d'adapter les semences au sol. « Il y a aujourd'hui une prise de conscience collective, mais l'appropriation de cette idée par tous demande du temps », complète Véronique Mure, responsable du service environnement de l'agglomération.

« Le fait que les viticulteurs soient très demandeurs est un gage de succès. Nous multiplions les initiatives et les animations, à hauteur de 20 à 30 000 euros par an, comme la communication autour de l'œnotourisme, en proposant des séjours à thème autour du vin par exemple avec l'Office de tourisme de Nîmes, en accueillant des agences de séjours étrangères pour leurs présenter des séjours, en développant un réseau de gîtes, de restaurants, des sites internet... En juillet prochain, nous allons baliser un sentier de promenade dans le vignoble, réalisé en pierres milliaires de pont du Gard ; c'est aussi un symbole fort de notre identité, de notre romanité. Autre exemple : dans ces haies de Cyprès caractéristiques qui protègent les jeunes cultures du vent, et qui donnent un petit air toscan à notre campagne, nous réfléchissons, avec un financement de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) Languedoc-Roussillon, à la façon d'y introduire du peuplier pour créer des haies composites plus résistantes. Vous voyez, les initiatives autour du paysage sont vraiment transversales ! »

www.nimes-metropole.fr

BERNARD ANGELRAS, VITICULTEUR, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES COSTIÈRES DE NÎMES

« Faire déguster nos paysages avant nos produits ». Ce n'est pas une boutade, mais l'expression d'une conviction profonde de la part de ce viticulteur, engagé depuis plus de 15 ans dans l'agriculture raisonnée et membre de la commission environnement à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). « Rejoindre le réseau de Fontevraud est la suite logique de notre engagement », poursuit-il.

« C'est à la fois une reconnaissance et un nouveau point de départ. Ce que nous souhaitons, c'est proposer des schémas d'aménagement concertés, qui respectent le patrimoine et le terroir.

On ne peut pas y faire n'importe quoi, car nous avons aussi à transmettre ce territoire. Très concrètement, notre mobilisation concertée a permis d'éviter l'implantation d'une centrale à gaz à fort rejet de CO₂ en pleines terres viticoles ! Ce n'est pas un hasard, on y observe une grande biodiversité, avec des lièvres, des perdreaux, des cigales, ce sont des indicateurs forts d'un environnement préservé et de pratiques agricoles raisonnées. Anticiper, plutôt que subir. Un territoire vivant, cela se construit, évolue, et se respecte. Tout est lié ! »

www.costieres-nimes.com



© Cheick Saïdou/min.agri.fr



© Cheick Saïdou/minagri.fr

Bertrand du Tremblay, viticulteur, élu délégué à la Charte

« Notre appellation s'étend sur 24 villages, c'est-à-dire 25 000 hectares, dont 12 000 de vignes, dont 5000 sous AOC. Costières de Nîmes (Gard) et 110 viticulteurs ont adhéré

à notre charte paysagère de 2007, précise Bertrand du Tremblay, viticulteur, élu délégué à la Charte. Cela laisse une grande latitude d'aménagement, contrairement à d'autres AOC françaises produites sur de très petites parcelles. Les enjeux économiques, écologiques et sociaux sont considérables ici, il faut bien réaliser qu'un hectare de carrière ou d'aménagements photovoltaïques rapporte 10 fois plus qu'un hectare de vigne ! Cela ne veut pas dire que nous soyons des ayatollahs du paysage ! Nous souhaitons simplement élaborer un cadre qui permette à tous de cohabiter sur un territoire en le respectant, car la poussée démographique dans cette région est également précieuse sur le plan économique. Notre action peut être par exemple d'informer les élus sur les questions d'emprise au sol et de les accompagner dans l'élaboration d'un bail d'installation de photovoltaïque. Car ils ne se rendent pas toujours compte de la qualité d'un paysage et des efforts à faire pour la maintenir. Il n'est pas nécessaire de construire des lotissements sur des parcelles classées en AOC ! Notre adhésion à la charte de Fontevraud est la reconnaissance du travail réalisé, et c'est valorisant pour nous de rejoindre des appellations prestigieuses ! »

La Charte de Fontevraud : un réseau international pour défendre les paysages de la vigne

Signée en décembre 2003, la Charte internationale de Fontevraud propose, à partir du Val de Loire, la création d'un réseau international d'acteurs de la vigne et du vin. L'enjeu : une démarche concertée pour concilier la qualité de la production vinicole à la gestion des paysages dans ces territoires.

L'adhésion d'un territoire engage quatre « familles » : les syndicats viticoles, les collectivités locales, à travers leur planification urbaine et rurale, les organismes économiques de tourisme et ceux de recherche-développement.

Elle crée des partenariats professionnels et interprofessionnels, privés et publics, répondant aux exigences du développement durable. Chaque « famille » s'engage alors dans un programme d'actions concrètes et met en place une structure chargée de l'animation de la charte sur le terrain.

Les adhérents rejoignent ainsi un réseau engagé dans des démarches d'excellence en matière de développement et de protection de territoire, qui comprend notamment des sites viticoles inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : St-Émilion, le vin jaune du Jura, les Côtes de Beaune, mais aussi la Vallée du Haut Douro au Portugal, la région de Tokaj en Hongrie, les Cinqueterres en Italie, la vallée du Haut-Rhin en Allemagne ou encore la région de Wachau sur le Danube en Autriche...

Une ambition commune, en définitive : que la qualité des paysages viticoles constitue une réelle valeur ajoutée au vin, comme cadre de vie et comme élément d'identité et d'attractivité d'un territoire.

www.chartedefontevraud.org



© Gilles Martin Raget - Atlas des paysages de Nîmes Métropole.